

Les étapes de votre inscription en formation

1

Inscription

1. Inscription en ligne sur le catalogue de formation du CROS en cliquant [ICI](#)
2. Vous recevrez un mail de validation pour confirmer votre inscription
3. Quelques jours avant la formation, vous recevrez la convocation et le livret d'accueil du stagiaire, ainsi que toutes les informations nécessaires au suivi de votre formation.



Les modalités et les conditions de votre financement

Les partenaires sociaux de la branche du Sport ont défini les modalités de mise en œuvre d'une politique de financement sur les fonds conventionnels pour répondre aux besoins spécifiques des salariés de la branche, ainsi qu'aux dirigeants bénévoles.

2

Publics éligibles :

Les Salariés

Les Dirigeants bénévoles élu(e)s dans le cadre et en lien avec leur mandat (Membre du bureau : Président – Vice-Président – Trésorier et adjoint – Secrétaire général et adjoint)

>> Vous êtes bénévole membre du bureau/salarié(e) dans une association employeur :

1/ Vous avez la possibilité d'une prise en charge totale du coût de votre formation sous réserve de remplir les critères d'éligibilité aux financements AFDAS. **Votre association doit être à jour de son enregistrement et de ses cotisations à la formation professionnelle (AFDAS)**

2/ Si la prise en charge n'est pas possible, le module de formation vous sera facturé au « **tarif association employeur** » indiqué sur la présentation du module.

>> Vous êtes bénévole d'une association non-employeur :

Le module de formation vous sera facturé au « **tarif association non employeur** » indiqué sur la présentation du module.

3

Comment déposer sa prise en charge ?

1. Le CROS vous adresse un devis et le programme de la formation.
2. Vous devez faire une demande de prise en charge en ligne sur la plateforme de de l'AFDAS (OPCO) en cliquant sur le lien suivant : [AFDAS](#) (pensez à vous munir de vos identifiants et mot de passe)
3. Si vous souhaitez que le CROS vous accompagne dans cette démarche, merci de prendre contact avec Mme CASTELLANO : corinnecastellano@franceolympique.com
4. Une fois votre demande de prise en charge déposée, vous devrez communiquer le numéro de dépôt auprès du CROS.